

comme principe dans l'élection des députés au fédéral et aux différents législatures provinciales ; mais dans Ontario, cette question a été négligée. Quand les électeurs viennent au bureau de votation, ils savent que l'on peut découvrir de quelle manière ils votent, ce qui peut déterminer une influence indue dans certains cas, et cela est très regrettable.

Je crois que cette loi sera amendée dans le cours de la présente session de la législature d'Ontario. Aujourd'hui, dans cette province, le scrutin n'est pas assez secret.

Quant à cette question du suffrage universel qui a été traitée par plusieurs honorables députés, je ne crois pas qu'elle serait populaire si elle était clairement expliquée au peuple d'Ontario, dans sa nature et ses résultats probables. Prenez, par exemple, un district dans lequel il y a 5,000 électeurs. Ces électeurs possèdent le sol ; ils sont propriétaires du district qu'ils regardent comme étant leur, et qu'ils espèrent transmettre à leurs enfants comme héritage. Dites à ces 5,000 électeurs, faites-leur comprendre d'une manière palpable que 5,000 ouvriers de quelque grande ville, que des hommes ayant demeuré dans le pays juste le temps voulu pour leur donner droit au suffrage universel, que des hommes qui n'ont aucun intérêt dans le pays auront autant à dire qu'eux en matière de législation. Quand tout cela leur sera expliqué clairement, je crois que ces électeurs ne seront pas disposés à approuver le suffrage universel.

Pour ce qui est des avocats reviseurs, je regretterais qu'ils fussent influencés de quelque manière, dans certaines parties du pays. En tous cas, dans le district que j'ai l'honneur de représenter, il n'y a pas eu le moindre soupçon sur eux.

Il y a deux avocats reviseurs dans Algoma, un dans la partie ouest du district, l'autre dans la partie est. Tous les deux ont été autrefois opposés en politique, mais nous n'avons jamais cru un moment que l'on pût les influencer d'une manière ou d'une autre. Ils ont agi avec la plus grande impartialité, et nul n'a jamais révoqué en doute leur intégrité. Ils ont certainement des devoirs difficiles à remplir dans un aussi grand district de 1,100 milles de longueur, et 700 de largeur, avec des établissements semés ça et là parmi des îles. Il est pour eux très difficile de remplir ces fonctions, et il n'y a aucun doute qu'en dépit de l'activité qu'ils ont déployée l'été dernier, un grand nombre de noms n'ont pas été mis sur la liste. Mais c'est, aussi le cas dans Ontario, et cela est dû au concours des circonstances. Ils ne peuvent éviter cette difficulté. La population de ce grand district s'est développée considérablement depuis quelques années. Ce district a été divisé en quatre districts judiciaires par le gouvernement d'Ontario, le district de la rivière de la Pluie à l'ouest, qui est très grand par lui-même ; le district de la Baie du Tonnerre, le district d'Algoma-est et le district de Manitouline ; tous quatre de grands districts et très peuplés.

Ces districts n'ont cependant encore qu'un représentant dans cette chambre, et deux dans la législature locale. J'espère que le jour n'est pas très éloigné où ils pourront avoir deux ou trois représentants, ou plus, dans ce parlement. Je mentionne ces faits, afin de prouver le travail immense qu'ont à faire les avocats reviseurs.

On a beaucoup parlé de l'émigration ; des gens qui quittent le pays et ne reviennent jamais. M. l'Orateur, c'est là une chose dont on n'entend pas parler dans le pays que j'ai l'honneur de représenter.

M. McMULLEN : C'est qu'ils n'en peuvent pas sortir.

M. DAWSON : Il y vient du monde continuellement et tous les étés la population augmente. Il y a quinze ans, la population blanche de ce district ne comptait pas 5,000 âmes ; aujourd'hui, d'après les meilleures estimations possibles, nous avons au delà de 70,000 âmes. Les honorables députés de la gauche ne peuvent signaler aucune émigration de ce district. Ils parlent de notre population qui émigre dans le Dakota et les États de l'Ouest ; mais je suis heureux de pouvoir dire à la chambre qu'un grand nombre de bons colons sont venus s'établir dans Algoma, attirés par le commerce de bois, par l'exploitation des mines et par les pêcheries qui prennent aujourd'hui un grand développement. Je citerai un fait qui pourra peut-être étonner les honorables députés de cette chambre. Il y a quelques années, en parlant des grands lacs, je déclarai que le jour n'était peut-être pas éloigné où le commerce d'expédition par le Saut-Sainte-Marie serait aussi considérable que celui du canal de Suez. Eh bien ! M. l'Orateur, je suis maintenant en état de dire à la chambre que dans le cours de l'été dernier, durant la période de six mois, il s'est fait plus d'expédition par le Saut-Sainte-Marie, qu'il ne s'en est jamais fait dans l'espace d'une année par le grand canal de Suez.

Le commerce d'expédition par le Saut-Sainte-Marie, l'été dernier, s'est élevé à 7,500,000 tonnes, chiffre qui n'a jamais été atteint par le canal de Suez.

Une VOIX : Parlez du bill du cens électoral.

M. DAWSON : Ce bill affecte le district d'Algoma ; et je crois que les renseignements que je donne intéressent la chambre.

Dans une autre partie du district, on trouve aussi une flotte considérable, dans un lac intérieur. Nous avons maintenant 22 steamers sillonnant cette petite mer intérieure, le lac des Bois.

M. l'Orateur, je ne me suis levé que pour émettre mon opinion au sujet du cens électoral. Je crois que cet acte est susceptible d'améliorations et qu'il sera amendé chaque année. Nous devons donner crédit à nos amis de l'opposition pour l'aide qu'ils nous donnent dans ce sens, et je crois que nous en ferons une très bonne loi. Le jour viendra, je l'espère, où nous aurons dans tout le Canada un cens uniforme, le même dans l'Île du Prince-Edouard que dans Ontario, le même dans la Colombie Anglaise que dans le Manitoba.

M. CHOQUETTE : M. l'Orateur, avant que cette question soit mise aux voix, je désire faire quelques remarques sur cette loi électorale et enregistrer mon protêt contre cette mesure. Je suis d'autant plus autorisé à le faire, que cette loi a été discutée sur tous les hustings, dans toutes les assemblées publiques lors de la dernière élection ; et comme mon adversaire, qui était un de ceux qui ont appuyé cette loi, — laquelle a été qualifiée bien sévèrement jusqu'à présent — a été remercié de ses services, je me suis engagé à faire tous mes efforts pour la faire abroger.

Je suis opposé à cette loi, parce que je considère qu'elle a été faite dans un but politique ; et il serait plus courageux, de la part du gouvernement, d'en prendre la responsabilité et de déclarer que cette loi a été faite pour le maintenir au pouvoir, et qu'il veut la garder dans nos statuts, pour conserver encore le pouvoir.